

KIT MÉDIA 2010



4
numéros par an

Un tirage de
8 000
exemplaires
certifié OJD

24 000
lecteurs utiles



Un lien privilégié avec
les professionnels du génie climatique
adhérents à la FFB.



Les pompes à chaleur, les systèmes solaires thermiques et photovoltaïques, le bois énergie font partie des sujets abordés dans UCF INFO. La revue s'adresse aux professionnels du génie climatique et thermique adhérents de la FFB (Fédération française du bâtiment), membres de l'UCF, qui occupent une place privilégiée sur le marché des énergies renouvelables. UCF INFO se doit donc de suivre les grandes tendances et évolutions qui touchent le chauffage, l'ECS, la climatisation, le conditionnement d'air, la ventilation, la fumisterie...

<p>→ POURQUOI CHOISIR LA REVUE UCF INFO POUR VOTRE COMMUNICATION ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'UCF, c'est 5 500 entreprises adhérentes. ● Ces 5 500 entreprises représentent + de 68 000 salariés ● Le CA cumulé des adhérents UCF représente 8,9 milliards d'euros 	<p>→ CHIFFRES CLÉS</p> <p>4 numéros par an</p> <p>Un tirage de 8 000 exemplaires en moyenne</p> <p>Un lectorat utile de 24 000 professionnels</p>	<p>→ PROFIL DU LECTORAT</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Installateurs ● Maîtres d'ouvrage ● Bureaux d'études ● Grossistes, distributeurs, constructeurs
<ul style="list-style-type: none"> ● Diffusion contrôlée par l'OJD. 		

Planning rédactionnel

→ sous réserve de modifications

NUMÉROS	ZOOM	ZOOM 2
N°146 Avril	L'acoustique des installations aérauliques, PAC, climatisation etc.	Les relèves de chaudière (mixte énergétique raisonné)
N°147 Juin	La maintenance des installations énergétiques et climatiques	Approche globale, collection des fiches d'autocontrôle des installations génie climatique
N°148 Septembre	Tout savoir sur le bois énergie (fournisseurs, matériels, règles de l'art, qualifications, appellations...)	Les outils de calcul thermique, les appareils de mesure et de contrôle
N°149 Décembre	Les applications énergétiques et le génie climatique dans les ERP	

Contacts rédaction

PYC ÉDITION

Séverine WILSON
Journaliste
Tél. : 01 53 26 47 82
Portable : 06 03 51 45 35
E-mail : s-wilson@pyc.fr

UCF

Jacques PESSIEAU
Rédacteur en chef
Tél. : 01 40 69 52 94
Fax : 01 40 70 95 29
E-mail : promucf@yahoo.fr

Tarifs publicitaires (en € HT)

FORMAT	QUADRI
Couverture 2	4 230
Couverture 3	3 390
Couverture 4	4 990
Pleine page	3 290
1/2 page	2 150
1/4 page	1 230

Contacts publicité

Sophie PACHECO
Responsable commercial
Tél. : 01 53 26 48 02
Portable : 06 07 31 04 56
E-mail : s-pacheco@pyc.fr

Frédéric ESCOFFIER
Directeur commercial
Tél. : 01 53 26 47 96
E-mail : f-escoffier@pyc.fr

REMISES VOLUME

2 parutions - 6 %
3 parutions - 10 %
4 parutions - 15 %

REMISE MANDATAIRE

- 15 % sur présentation
d'une attestation de
mandat

Opérations spéciales

> Sous réserve de disponibilité > Nous consulter pour les tarifs

INSERTIONS PUBLICITAIRES

Vous recherchez un impact renforcé dans vos opérations de communication ?
Profitez des offres exclusives de « UCF INFO » pour vous démarquer.



→ **Bandeau de couverture vendu avec la 1^{ère} de couverture**
Impression et pose d'un bandeau entourant la revue, avec votre message et votre logo.



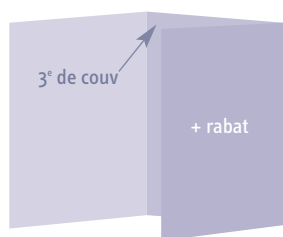
→ **Post-it avec débord**
Impression et collage sur votre pleine page, d'un 8 x 8 avec une partie dépassant de la revue.

ÉDITION

Vous souhaitez utiliser l'image et la notoriété de la revue pour votre propre communication ?
Nous mettons à votre disposition notre maquette et notre expertise en presse professionnelle.



Supplément UCF INFO (4 pages minimum) :
Profitez de la maquette de notre revue pour un supplément dédié à votre société et à vos activités.

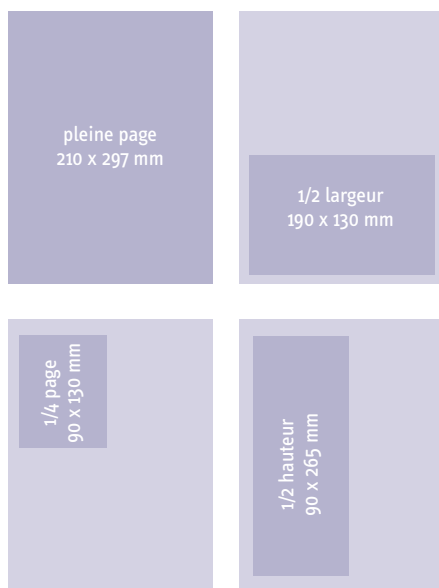


→ **Couverture à rabat sur 3^e de couverture**
Votre message sur 3 pages dont une double.



→ **Cd ou carte collé(e)**
Collage d'un Cd, d'une carte ou d'autres objets de communication sur votre pleine page de publicité.

Formats des annonces



Contact technique

Aurélia LEFÈVRE
Tél. : 01 53 26 47 94
E-mail : a-lefevre@pyc.fr

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Format de la revue 210 x 297 mm
Impression offset trame 150
Brochage deux piqûres à cheval

→ Pour les annonces au format plein papier, prévoir 5 mm de marge extérieure pour la coupe.
→ Joindre impérativement une épreuve couleur de contrôle.

→ Éléments à fournir : pdf à 300 dpi ou Cd-Rom (Macintosh ou PC) avec dossier images (photos en 300 dpi et logos Photoshop ou Illustrator)
+ polices utilisées
+ document Xpress.

Remise des ordres 45 jours avant parution.
Remise des éléments 30 jours avant parution.

Frais de mise en page à partir de 290 €
Correction sur annonce 50 €

Conditions générales de vente Publications du Groupe Pyc Édition

1. Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos conditions générales de vente et de règlement ci-après.

2. Si L'ANNONCEUR entend passer par une agence de publicité, nommée le mandataire, ce dernier doit avoir reçu un mandat écrit de L'ANNONCEUR et produire, à L'EDITEUR, en original, un exemplaire dudit mandat, soit une attestation dudit mandat. Dans ce cas, L'ANNONCEUR peut bénéficier de la remise professionnelle de 15 %. Il demeurera, néanmoins, responsable du règlement à l'égard de L'EDITEUR, même si l'agence mandataire assure le relais financier.

3. L'ANNONCEUR dégage L'EDITEUR des responsabilités civiles qu'il pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'il a fait paraître sur ordre, l'indemniser de tous les préjudices qu'il subirait et le garantira contre toute action des tiers à l'égard de ces insertions.

4. L'EDITEUR est libre de refuser, conformément aux usages de presse, l'insertion d'une annonce sans qu'il soit nécessaire, pour lui, de justifier son refus.

5. Les dates de parution de la revue ne sont communiquées par L'EDITEUR qu'à titre indicatif.

6. Le délai d'annulation de l'ordre par L'ANNONCEUR est de 6 semaines avant parution et 12 semaines pour un emplacement de rigueur ou de couverture. Les frais d'annulation correspondant à 20 % du montant de l'ordre seront facturés. En cas d'annulation hors délai, la facturation sera de 80 % du montant de l'ordre.

7. Toute modification de l'importance d'un ordre entraîne, s'il y a lieu, l'application d'un rappel de prix, en plus ou moins, basé sur le tarif.

8. Contraintes techniques : toute annonce doit être adressée à L'EDITEUR sur support numérique accompagnée de son épreuve couleur. Les travaux supplémentaires pour des éléments existants qui feront l'objet de modifications seront facturés.

En cas de non-respect par L'ANNONCEUR et/ou son représentant des dates de remise des éléments techniques sur support numérique et d'une épreuve couleur dans les délais communiqués par L'EDITEUR quatre jours préalablement à la date de l'envoi chez l'imprimeur de chaque revue concernée, les éléments de l'annonce précédente de L'ANNONCEUR seront réutilisés.

Dans le cas où ces derniers ne seraient pas en possession de L'EDITEUR ou dans le cas où l'annonceur effectuerait sa première parution chez l'Editeur, le non-respect des dates de remise des éléments techniques sur support numérique et d'une épreuve couleur entraînera la parution d'un espace publicitaire blanc, en lieu et place de l'emplacement réservé par l'annonceur dans la et/ou les revues concernées, avec la mention "emplacement réservé par la société X", X étant le nom de l'annonceur. Dans ce cas, L'EDITEUR facturera à L'ANNONCEUR 100 % du montant de l'espace publicitaire blanc dans la et/ou les revues concernées. Tout support numérique ou document remis par L'ANNONCEUR à L'EDITEUR doit être réclamé, par celui-ci, 6 mois au plus tard après la dernière parution.

Passé ce délai, aucune responsabilité ne pourra être assumée par L'EDITEUR du fait de la destruction ou de la perte de supports numériques ou de documents.

9. La facturation sera effectuée au nom de L'ANNONCEUR. Elle lui sera adressée avec copie au mandataire. Elle peut-être, sur demande expresse, adressée au mandataire. Dans ce cas, copie sera envoyée à L'ANNONCEUR. L'ANNONCEUR est, dans tous les cas, responsable du paiement de l'ordre de publicité au comptant dès parution.

10. En cas de retard de paiement, l'insertion des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront facturées. Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, ces pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 25 % annuels.

11. Litiges : toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans les 15 jours suivant la réception de la facture et du justificatif.

12. En cas de réclamation fondée, la responsabilité de L'EDITEUR est limitée à la valeur d'une insertion équivalente à paraître dans les meilleurs délais, au choix de L'EDITEUR.

13. Taxes : les prix indiqués aux tarifs s'entendent hors TVA. Toutes taxes nouvelles sur la publicité seraient à la charge de L'ANNONCEUR.

14. Contentieux : le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour trancher les litiges susceptibles de survenir entre L'EDITEUR et/ou tout MANDATAIRE et ses ANNONCEURS.